

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2856

24 novembre 2012

SOMMAIRE

Aktua Asset Acquisition, S.à r.l.	137081	Mat-Shir S.à r.l.	137080
Compagnie GRIMIUM S.A.	137057	MCP-Kanetix III S.à r.l.	137076
Coperval Participations S.A.	137088	MEIF Wind Luxembourg S.à r.l.	137060
DNA Luxco 1 Topco S.à r.l.	137065	Melaleuca S.à r.l.	137048
Electrovox S.à r.l.	137080	Mirom S.A.	137060
Fegon International S.A.	137054	Mitsubishi UFJ Global Custody S.A.	137065
First & Business Lounges S.A.	137085	MOBILIM International - Groupe Martin	
Foncière Esterel SA	137084	Maurel	137064
Fonds Rusnano Capital SA	137048	MRC Luxembourg S.à.r.l.	137075
Forum Luxembourg Limited S.à r.l.	137085	Multihealth S.A.	137075
General Soft S.A.	137047	Mussigny, S.A.	137074
Genesa S.à r.l.	137085	Mussigny, S.A.	137076
Georgie's Cut S.à r.l.	137042	Mussigny, S.A.	137076
Greenpark Inova Sàrl	137042	Mussigny, S.A.	137075
ID-Web	137053	Napier S.à r.l.	137075
IK Investment Partners VII A S.à r.l.	137076	Natural Nutritional Products S.A.	137078
Immobilière du Dernier Sol S.à r.l.	137053	NBIM S.à r.l.	137077
Lagon 120 SA	137046	NBIM S.à r.l.	137078
Le Lac S.A.	137054	Net Finance S.A.	137075
Les Jardins d'Alysea S.A.	137054	Neuro Invest S.A.	137061
Lorna Holding S.A.	137047	Office Services S.A.	137084
Loupus Magnus SA	137047	Olek Trade Sàrl	137080
LP Three Darmstadt Sàrl	137047	Ontaris Sàrl	137088
Lux Investcom SA	137042	Seapold International Finance S.A.	137084
Madrigal S.à r.l.	137055	Société Foncière et Immobilière Euro-	
Maison du Voyageur S.à r.l.	137056	péenne S.A.	137045
Mak-System S.A.	137047	Société Foncière et Immobilière Euro-	
Malaga S.à r.l.	137048	péenne S.A.	137045
Mamer Investments S.à.r.l.	137046	Société Foncière et Immobilière Euro-	
Manfredi	137056	péenne S.A.	137045
Mariecristel	137065	Suomi Broadcast Networks Holding Lu-	
Marrow Architecture Group S.A.	137065	xembourg S.à r.l.	137042
Masonite Luxembourg S.A.	137048	Webb S.à r.l.	137045

Georgie's Cut S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Z.A.C. Langwies.
R.C.S. Luxembourg B 156.357.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012140843/9.

(120185845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Greenpark Inova Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 369.750,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 115.403.

Les comptes annuels pour l'année 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

James Bermingham.

Référence de publication: 2012140853/10.

(120185790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Lux Investcom SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 81.370.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012140962/9.

(120185793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Suomi Broadcast Networks Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.439.600,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 168.468.

In the year two thousand and twelve, on the fifteenth day of October.

Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

First State Infrastructure S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.957 and having a share capital of two million euro (EUR 2,000,000.-),

in its capacity as sole shareholder of Suomi Broadcast Networks Holding Luxembourg S.à r.l., formerly Sashey Investment S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 168.468 and having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, on 5 April 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1417 on 7 June 2012, which articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the before mentioned notary, on 26 July 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2146 on 29 August 2012 (the "Company"),

here represented by Maître Rachel Toyomura, Attorney at Law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 5 October 2012.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party representing as stated here-above, has requested the undersigned notary, to enact the following:

I. First State Infrastructure S.a r.l. is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the Company and represents the entire share capital of the Company;

II. the Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares, with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each;

III. the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of three million four hundred twenty-seven thousand and one hundred euro (EUR 3,427,100.-) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to three million four hundred thirty-nine thousand and six hundred euro (EUR 3,439,600.-) by the issuance of three hundred forty-two million seven hundred and ten thousand (342,710,000) shares, with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each and having the same rights as the already existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder declares to subscribe to the three hundred forty-two million seven hundred and ten thousand (342,710,000) newly issued shares of the Company with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01,-) each and to fully pay up the shares by way of contribution in cash in an aggregate amount of thirty-four million three hundred eighty-three thousand and five hundred euro (EUR 34,383,500.-).

The surplus between the amount contributed and the nominal value of the shares being thirty million nine hundred fifty-six thousand and four hundred euro (EUR 30,956,400.-) is to be allocated to the share premium reserve of the Company.

The amount of thirty-four million three hundred eighty-three thousand and five hundred euro (EUR 34,383,500.-) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Second resolution

The Sole Shareholder notes that, as a consequence of the preceding resolution, article 5 of the articles of association of the Company is restated and shall henceforth be worded as follows:

" **Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at three million four hundred thirty-nine thousand and six hundred euro (EUR 3,439,600.-) represented by three hundred forty-three million nine hundred and sixty thousand (343,960,000) shares with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder (s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles. "

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately six thousand six hundred Euro (EUR 6,600.-).

Declaration

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the person appearing, said person appearing, signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quinzième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

First State Infrastructure S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.957 et ayant un capital social de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-),

en sa qualité d'associé unique de Suomi Broadcast Networks Holding Luxembourg S.à r.l., anciennement Sashey Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.468 et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), constituée conformément à un acte passé par Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, le 5 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 7 juin 2012 sous le

numéro 1417, dont les statuts ont été dernièrement modifiés conformément à un acte passé par le notaire susmentionné, le 26 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société») le 29 août 2012 sous le numéro 2146,

ici représentée par Maître Rachel Toyomura, Attorney at Law, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. First State Infrastructure S.à r.l. est l'associé unique (l' «Associé Unique») de la Société et représente la totalité du capital social de la Société;

II. le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales, avec une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune;

III. l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois millions quatre cent vingt-sept mille cent euros (EUR 3.427.100,-) afin de l'augmenter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à trois millions quatre cent trente-neuf mille six cents euros (EUR 3.439.600,-) par l'émission de trois cent quarante-deux millions sept cent dix mille (342.710.000) parts sociales, avec une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune et ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

Souscription - Paiement

Sur ce, l'Associé Unique déclare souscrire aux trois cent quarante-deux millions sept cent dix mille (342.710.000) nouvelles parts sociales émises par la Société avec une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune et d'intégralement libérer les parts sociales par voie d'un apport en numéraire d'un montant total de trente-quatre millions trois cent quatre-vingt-trois mille cinq cents euros (EUR 34.383.500,-).

L'excédent entre le montant versé et la valeur nominale des parts sociales de trente millions neuf cent cinquante-six mille quatre cents euros (EUR 30.956.400,-) est à affecter à la réserve pour prime d'émission de la Société.

Le montant de trente-quatre millions trois cent quatre-vingt-trois mille cinq cents euros (EUR 34.383.500,-) est maintenant à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été donnée au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

L'Associé Unique constate que, comme conséquence de la résolution précédente, l'article 5 des statuts de la Société est modifié et doit désormais être libellé comme suit:

« **Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à trois millions quatre cent trente-neuf mille six cents euros (EUR 3.439.600,-), représenté par trois cent quarante-trois millions neuf cent soixante mille (343.960.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.»

Estimation de frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont estimés à six mille six cents euros (EUR 6.600,-).

Déclaration

Dont acte passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Le présent acte a été lu au représentant de la comparante, et signé par ce dernier avec le notaire instrumentant.

Signé: Toyomura, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 octobre 2012. Relation: LAC/2012/48555. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Référence de publication: 2012141111/134.

(120185990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Société Foncière et Immobilière Européenne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9090 Warken, 101D, rue de Welscheid.

R.C.S. Luxembourg B 129.950.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012141104/9.

(120185662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Société Foncière et Immobilière Européenne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9090 Warken, 101D, rue de Welscheid.

R.C.S. Luxembourg B 129.950.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012141103/9.

(120185661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Société Foncière et Immobilière Européenne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9090 Warken, 101D, rue de Welscheid.

R.C.S. Luxembourg B 129.950.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012141102/9.

(120185660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Webb S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**Capital social: GBP 215.250,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.462.

Extrait des résolutions prises par les associés de la société en date du 26 octobre 2012

Les associés de la Société acceptent la démission de Virginia Darrow et Stefan W. Wagner en tant que gérants de classe A de la Société avec effet immédiat.

Les associés de la Société acceptent la démission de James Macdonald en tant que gérant de classe B de la Société avec effet immédiat.

L'Associé unique décide de nommer en tant que nouveau gérants de classe A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Patrick Mabry, né le 20 décembre 1974 à Austin (Texas - USA), avec adresse au 44, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- Jason Stramel, né le 26 décembre 1979 à Colorado (USA), avec adresse au 44, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg.

L'Associé unique décide de nommer en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Claudia Bottse, née le 10 octobre 1964 à Paramaribo (Republique du Suriname), avec adresse professionnelle au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

A Luxembourg, le 29 Octobre 2012.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2012142674/27.

(120187577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2012.

Lagon 120 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 115.055.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 Octobre 2012 à 15H

La Société LAGON 120 SA a pris la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée révoque la société TRANSNATIONALE SA, représentée par son administrateur délégué,

Mr Jacques LIOUVILLE, avec ancien siège social à L-3511 Dudelange, 53 rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce du Luxembourg sous le numéro B 102 220, de son poste d'administrateur.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme la société GL CONSULTING SA, représentée par son administrateur unique, Mr Jean GREFF, avec siège social à L-3511 Dudelange, 61-63 rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce du Luxembourg sous le numéro B 84 282, au poste d'administrateur pour une durée de 6 années. La date de l'expiration de son mandat prendra effet à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes Mr Jean GREFF, demeurant 141 Rue Nationale F-57600 Forbach pour une durée de 6 années.

La date de l'expiration de son mandat prendra effet à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs, pour une durée de 6 années. La date de l'expiration des mandats prendra effet à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Il s'agit de reconduire la société INFORMA SARL, représentée par son gérant, Mr Jean GREFF, avec siège social à F-67000 STRASBOURG, 59 rue de Zurich, inscrite au Registre de Commerce de Strasbourg sous le numéro TI 351 228 994, au fonction d'administrateur, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018.

Il s'agit de reconduire la société INTERNATIONAL CONSULTING AGENCY SA, représentée par son administrateur unique, Mr Jean GREFF, avec siège social à L-3511 Dudelange, 55 rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce du Luxembourg sous le numéro B139578, au fonction d'administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2018.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, Le 15/10/2012.

Mr Jean GREFF / Mme Chantal SIMON / Mme Aurélie VERDE

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2012140945/38.

(120186110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Mamer Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.025,00.

Siège social: L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 124.836.

—
Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 22 octobre 2012

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 22 octobre 2012, Madame Alla Machkevitch demeurant au Royaume Uni a transféré 1 part sociale soit la totalité de ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 1 part sociale d'une valeur unitaire de 25 Euros, à Monsieur Alexandre Machkevitch, demeurant à 36-40 Hebert Samuel street, 63303 Tel Aviv, Israel.

La totalité des parts sociales de la Société est désormais détenue par Monsieur Alexandre Machkevitch sus mentionné.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140969/16.

(120185919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

LP Three Darmstadt Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 113.567.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2012140960/11.

(120186485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Lorna Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 145.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

LORNA HOLDING S.A.

Référence de publication: 2012140956/11.

(120186003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Loupus Magnus SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 150.203.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/07/2012 à 15H

La Société LOUPUS MAGNUS SA a pris la résolution suivante:

Première résolution

Transfert du siège social de 53 Rue du la Libération L-3511 DUDELANGE à 10 Rue de la Libération L-3510 DUDELANGE.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 30/07/2012.

Mr Mohammed EL HACHAMI / Mme C. SIMON / Mme A. VERDE

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2012140959/18.

(120186111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Mak-System S.A., Société Anonyme,

(anc. General Soft S.A.).

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24-26, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 108.577.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration de la Société qui s'est tenue en date du 22 octobre 2012 que Monsieur Olivier SEROUSSI, né le 3 septembre 1972 à Paris, demeurant à L-1448 Luxembourg, 24-26, rue Jean L'Aveugle a été nommé aux fonctions de délégué à la gestion journalière de la Société pour la durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012140967/14.

(120185615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Malaga S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.527.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140968/10.

(120186275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Masonite Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 26.620.525,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 88.921.

Les comptes annuels consolidés de Masonite International Corporation au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en conformité avec l'article 316 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140971/12.

(120186317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Melaleuca S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 162.279.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140972/10.

(120186146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Fonds Rusnano Capital SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 155.461.

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth day of October.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Alexander TKACHENKO, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling, acting as the representative of the board of directors (the Board) of Fonds Rusnano Capital SA, a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B155.461 (the Company), pursuant to the resolutions of the Board passed on September 14, 2012 (the Resolutions).

A copy of the minutes of the Resolutions, signed *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, representing the Board of the Company pursuant to the Resolutions, requested the notary to record the following statements:

1. The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Jacques Delvaux, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 12 August 2010, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C under number 2277 on 25 October 2010. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time on July

12, 2012, pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C under number 2108 of August 24, 2012.

2. Article 5 of the articles of association of the Company (the Articles) read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The subscribed capital is set at 54,095,000.40 (fifty-four million ninety-five thousand US Dollars forty US cents) represented by 77,278,572 (seventy-seven million two hundred and seventy-eight thousand five hundred and seventy-two) class A shares (the A Shares) and 77,278,572 (seventy-seven million two hundred and seventy-eight thousand five hundred and seventy-two) class B shares (the B Shares) with a par value of thirty-five US cents (USD 0.35) each. The A Shares and the B Shares will be together referred to as the Shares.

The authorized capital is set at four hundred and nine million five hundred thousand US Dollars (USD 409,500,000), represented by a maximum of five hundred and eighty-five million (585,000,000) A Shares and a maximum of five hundred and eighty-five million (585,000,000) B Shares, with a par value of thirty-five US cents (USD 0.35) each.

The Board or, as the case may be, the Sole Director is authorised and empowered to increase the current share capital up to the amount of the authorised capital, in whole or in part from time to time, within a period starting from the date of the incorporation of the Company and expiring on 12 August 2015, only by way of (i) subscription and payment for shares by way of contribution in cash (ii) by way of a contribution in kind and (iii) the exercise, conversion or exchange of the Instruments (as defined below), whether the subscription and payment of the shares as a result of the exercise, conversion or exchange of the Instruments (as defined below) is made by way of contribution in cash, contribution in kind or capitalisation of distributable profits and distributable reserves, including share premium and any reserve relating to the warrants.

The Board or, as the case may be, the Sole Director is further authorised to issue any convertible bonds, or any other convertible debt instruments, including but not limited to convertible preferred equity certificates, or any other instrument convertible, exchangeable or exercisable into shares, such as warrants (the Instruments) under any form, under any name and payable in any currency, within a period starting from the date of the incorporation of the Company and expiring on the fifth anniversary of such date, it being understood that any issue of Instruments may only be made within the limit of the authorised capital. The Board or, as the case may be, the Sole Director will set the nature, the price, the interest rate, the conversion rate or exchange rate of the Instruments into shares, the reimbursement conditions and any other conditions relating to the Instruments. A register of the holders of the Instruments shall be kept at the Company's registered office.

As a consequence the Board or, as the case may be, the Sole Director is authorised and empowered to:

- (i) issue the Instruments;
- (ii) implement the capital increase by issuing from time to time new shares to be subscribed and paid-up by way of contributions in cash;
- (iii) implement a capital increase by issuing from time to time new shares resulting from the exercise, conversion or exchange of the Instruments, to be subscribed and paid by way of contribution in cash, contribution in kind or capitalisation of distributable profits and distributable reserves, including share premium and any reserve relating to the Instruments;
- (iv) determine the conditions attaching to any subscription of shares, including fixing the place and the date of the issue or the successive issues of shares, the issue price, with or without a premium, and the terms and conditions of subscription and payment of the new shares;
- (v) abolish or limit the preferential subscription right of the shareholders when proceeding to the issue of the Instruments and the issue of the new shares, within the limit set by the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies as amended (the Companies Act); and
- (vi) abolish or limit the rights of the shareholders (if any) to be allocated on a pro-rata basis with shares to be issued by way of capitalisation of distributable profits and distributable reserves, including share premium and any reserve relating to the warrants, within the limit set by the Companies Act.

Each time the Board or, as the case may be, the Sole Director shall act to render effective an increase of capital, within the authorised capital, this Article 5 shall be amended so as to reflect the result of such action; the Board shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment including the recording of such increase and the consequential amendments of the Articles before a notary."

3. In the Resolutions and in accordance with article 5 of the Articles, the Board inter alia:

- (a) notes the term of article 5 of the Articles; and
- (b) resolves to:
 - (i) approve, effective as of the payment of the Subscription Amount (as defined below) the increase, within the limits of the authorized share capital, of the Company's share capital by an amount of USD 76,555,555.30 (seventy-six million five hundred and fifty-five thousand five hundred and fifty-five US Dollars thirty US cents) in order to bring the Company's share capital from its current amount of USD 54,095,000.40 (fifty-four million ninety-five thousand US Dollars forty US cents), represented by 77,278,572 (seventy-seven million two hundred and seventy-eight thousand five hundred and seventy-two) class A shares and 77,278,572 (seventy-seven million two hundred and seventy-eight thousand five hundred and seventy-two) class B shares with a par value of thirty-five US cents (USD 0.35) each to an amount of USD 130,650,555.70 (one hundred and thirty million six hundred and fifty thousand five hundred and fifty-five US Dollars

seventy US cents), by the creation of 109,365,079 (one hundred and nine million three hundred and sixty-five thousand seventy-nine) class A shares and 109,365,079 (one hundred and nine million three hundred and sixty-five thousand seventy-nine) class B shares of the Company with a par value of USD 0.35 (thirty-five US cents) each (the New Shares);

(ii) withdraw, for the purpose of the above mentioned share capital increase, the preferential rights of the shareholders of the Company in respect of the issue of the New Shares;

(iii) accept the subscription to the New Shares by Open Joint Stock Company "RUSNANO" by way of contribution in cash in an aggregate amount of USD 76,555,555.30 (seventy-six million five hundred and fifty-five thousand five hundred and fifty-five US Dollars thirty US cents) as set out in the below table and in accordance with the terms of the subscription letter to be issued by Open Joint Stock Company "RUSNANO" and to be countersigned by the Company (the Subscription Letter);

NAME OF SUBSCRIBER	SUBSCRIPTION IN CASH	NUMBER OF NEW A SHARES SUBSCRIBED	NUMBER OF NEW B SHARES SUBSCRIBED
Open Joint Stock Company "RUSNANO" 10A Prospect 60-letia Oktyabrya, Moscow Russia 117036	USD 76,555,555.30 (seventy-six million fi- ve hundred and fifty-five thousand five hundred and fifty-five US Dollars thirty US cents)	109,365,079	109,365,079

(iv) note that proper evidence of the payment of the subscription amount for the New Shares, representing USD 76,555,555.30 (seventy-six million five hundred and fifty-five thousand five hundred and fifty-five US Dollars thirty US cents) (the Subscription Amount) by Open Joint Stock Company "RUSNANO" on the Company's bank account shall be given to the Board prior to or at the time of the issuance of the New Shares;

(v) that the total amount of USD 76,555,555.30 (seventy-six million five hundred and fifty-five thousand five hundred and fifty-five US Dollars thirty US cents) to be paid for the New Shares will be allocated to the nominal share capital account of the Company;

(vi) that, once effective, the share capital increase shall be recorded by way of a notarial deed at which occasion, inter alia, proper evidence of the payment of the Subscription Amount be given to the Luxembourg public notary which shows that the Subscription Amount is available to the Company so as to allow the Luxembourg public notary to record that the New Shares issued to Open Joint Stock Company "RUSNANO" are fully paid-up by payment in cash to the Company;

(vii) give full power of substitution, to any director of the Company, as well as any lawyer or employee of Allen&Overy Luxembourg, in order to appear before a notary public in Luxembourg to register the share capital increase decided under the present resolutions and record the subscription and payment by way of contribution in cash, to amend the articles of association of the Company and the share register accordingly and to do any and all things which may be necessary or useful in connection therewith.

4. The New Shares have been subscribed and fully paid by Open Joint Stock Company "RUSNANO" for the number of New Shares and the Subscription Amount set out in the above table.

5. The amount of USD 76,555,555.30 (seventy-six million five hundred and fifty-five thousand five hundred and fifty-five US Dollars thirty US cents), representing the Subscription Amount, is therefore at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the notary who confirm this.

6. The issuance of the New Shares to Open Joint Stock Company "RUSNANO" and the share capital increase of the Company, as described above, is effective and, consequently, the first paragraph of article 5 of the Articles is amended so as to read as follows:

"The subscribed capital is set at USD 130,650,555.70 (one hundred and thirty million six hundred and fifty thousand five hundred and fifty-five US Dollars seventy US cents) represented by 186,643,651 (one hundred and eighty-six million six hundred and forty-three thousand six hundred and fifty-one) class A shares (the A Shares) and 186,643,651 (one hundred and eighty-six million six hundred and forty-three thousand six hundred and fifty-one) class B shares (the B Shares) with a par value of thirty-five US cents (USD 0.35) each. The A Shares and the B Shares will be together referred to as the Shares."

7. The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 6,700.- (six thousand seven hundred euro).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-septième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Alexander TKACHENKO, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling, agissant en qualité de représentant du conseil d'administration (le Conseil d'Administration) de Fonds Rusnano Capital S.A., une société anonyme ayant son siège social au 6, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.461 (la Société),

en vertu des résolutions du Conseil d'Administration passées le 14 septembre 2012 (les Résolutions).

Un exemplaire des minutes des Résolutions paraphé ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentaire restera annexé au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant le Conseil d'Administration en vertu des Résolutions, requiert le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qui suit:

1. Que la Société a été constituée le 12 août 2010 en vertu d'un acte de Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – N° 2277 du 25 octobre 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte du notaire instrumentaire daté du 12 juillet 2012, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – N° 2108 du 24 août 2012.

2. Que l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts) est libellé comme suit:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit s'élève à USD 54.095.000,40 (cinquante-quatre millions quatre-vingt-quinze mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quarante cents de Dollar des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 77.278.572 (soixante-dix-sept millions deux cent soixante-dix-huit mille cinq cent soixante-douze) actions de classe A et 77.278.572 (soixante-dix-sept millions deux cent soixante-dix-huit mille cinq cent soixante-douze) actions de classe B, ayant une valeur nominale de trente-cinq cents de Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 0,35) chacune. Les Actions de Classe A et les Actions de Classe B seront ensemble désignées comme les Actions.

Le capital autorisé est établi au montant de quatre cent neuf millions cinq cent mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 409.500.000), représenté par un maximum de 585.000.000 (cinq cent quatre-vingt-cinq millions) d'Actions de Classe A et un maximum de 585.000.000 (cinq cent quatre-vingt-cinq millions) d'Actions de Classe B de la Société, ayant chacune une valeur nominale de trente-cinq cents de Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 0,35).

Le Conseil d'Administration ou, selon le cas, l'Administrateur Unique, est autorisé à augmenter le capital social actuel de la Société jusqu'au montant de capital autorisé, en tout ou partie, lorsque cela est nécessaire, et ce durant une période commençant à la date de constitution de la Société et se terminant le 12 août 2015, uniquement au moyen (i) d'une souscription et d'une libération des actions par un apport en numéraire (ii), d'un apport en nature, et (iii) de l'exercice, la conversion ou l'échange des Instruments (tels que définis ci-dessous), que la souscription et la libération des actions résultant de l'exercice, de la conversion ou de l'échange des Instruments (tels que définis ci-dessous) soient effectués au moyen d'un apport en numéraire, en nature, ou par la capitalisation des bénéfices distribuables et des réserves distribuables, en ce compris la prime d'émission et toutes réserves relatives aux warrants.

Le Conseil d'Administration ou, selon le cas, l'Administrateur Unique, est également autorisé à émettre des obligations convertibles, ou tous autres instruments de dettes, en ce compris (mais de manière non exhaustive) les convertible preferred equity certificates ou tous autres instruments convertibles, échangeables ou pouvant être exercés sous forme d'actions, tels que les warrants (les Instruments), sous toute forme, sous toute dénomination et payables dans toute devise, au cours d'une période commençant à la date de constitution de la Société et expirant au cinquième anniversaire de cette date, étant entendu que toute émission d'Instruments peut uniquement être effectuée dans les limites du capital autorisé. Le Conseil d'Administration ou, selon le cas, l'Administrateur Unique, déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, le taux de change ou de conversion des Instruments en actions, les conditions de remboursement ainsi que toutes autres conditions relatives aux Instruments. Un registre des détenteurs d'Instruments sera tenu au siège social de la Société.

Par conséquent, le Conseil d'Administration ou, selon le cas, l'Administrateur Unique, est autorisé à:

(i) émettre les Instruments;

(ii) mettre en œuvre une augmentation de capital social au moyen de l'émission de nouvelles actions devant être souscrites et libérées au moyen d'apports en numéraires;

(iii) mettre en œuvre une augmentation de capital social au moyen de l'émission de nouvelles actions résultant de l'exercice, la conversion ou l'échange des Instruments, devant être souscrites et totalement libérées au moyen d'apports en numéraire ou en nature ou de la capitalisation des bénéfices et réserves distribuables, prime d'émission et toute réserve relative aux Instruments incluses;

(iv) déterminer les conditions relatives à toute souscription d'actions, y inclus la détermination du lieu et de la date de l'émission ou des émissions successives des actions, le prix d'émission, l'existence ou non d'une prime et les conditions générales de la souscription et du paiement des nouvelles actions;

(v) abolir ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires au moment de l'émission des Instruments et de nouvelles actions, dans le respect des limites définies par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915); et

(vi) abolir ou limiter les droits des actionnaires (le cas échéant) devant être attribués proportionnellement au nombre d'actions à émettre au moyen de la capitalisation des bénéfices et réserves distribuables, prime d'émission et toute réserve relative aux warrants incluses, dans le respect des limites définies par la Loi de 1915.

A chaque fois que le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur Unique, décidera de procéder à une augmentation de capital dans les limites du capital autorisé, le présent Article 5 sera modifié afin d'en refléter le résultat; le Conseil d'Administration prendra ou autorisera toute personne à prendre les mesures nécessaires afin d'obtenir l'exécution et la publication de ces modifications, en ce compris l'enregistrement d'une telle augmentation de capital social et des modification consécutives des Statuts devant un notaire."

3. Conformément aux Résolutions et à l'article 5 des Statuts, le Conseil d'Administration, entre autres:

(a) prend acte des dispositions de l'article 5 des Statuts; et

(b) décide:

(i) d'approuver, à compter de la date de paiement du Montant de Souscription (tel que défini ci-dessous) et dans les limites du capital autorisé, l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 76.555.555,30 (soixante-seize millions cinq cent cinquante-cinq mille cinq cent cinquante-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique et trente cents de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de USD 54.095.000,40 (cinquante-quatre millions quatre-vingt-quinze mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quarante cents de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 77.278.572 (soixante-dix-sept millions deux cent soixante-dix-huit mille cinq cent soixante-douze) actions de classe A et 77.278.572 (soixante-dix-sept millions deux cent soixante-dix-huit mille cinq cent soixante-douze) actions de classe B, ayant une valeur nominale de trente-cinq cents de Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 0,35) chacune, à un montant de USD 130.650.555,70 (cent trente millions six cent cinquante mille cinq cent cinquante-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-dix cents de Dollar des Etats-Unis d'Amérique), par la création de 109.365.079 (cent neuf millions trois cent soixante-cinq mille soixante-dix-neuf) actions de classe A et 109.365.079 (cent neuf millions trois cent soixante-cinq mille soixante-dix-neuf) actions de classe B de la Société d'une valeur nominale de USD 0,35 (trente-cinq cents de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune (les Nouvelles Actions);

(ii) d'annuler, dans le cadre de la présente augmentation de capital social, les droits de souscription préférentiels des actionnaires de la Société pour ce qui concerne l'émission des Nouvelles Actions;

(iii) d'accepter la souscription aux Nouvelles Actions par Open Joint Stock Company "RUSNANO" au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de USD 76.555.555,30 (soixante-seize millions cinq cent cinquante-cinq mille cinq cent cinquante-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique et trente cents de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) selon les modalités indiquées dans le tableau ci-dessous et conformément aux dispositions de la lettre de souscription devant être émise par Open Joint Stock Company "RUSNANO" et contresignée par la Société (la Lettre de Souscription);

NOM du SOUSCRIPTEUR	SOUSCRIPTION EN NUMERAIRE	NOMBRE de NOUVELLES ACTIONS A SOUSCRITES	NOMBRE de NOUVELLES ACTIONS B SOUSCRITES
Open Joint Stock Company "RUSNANO" 10A Prospect 60-letia Oktyabrya, Moscou Russie 117036	USD 76.555.555,30 (soixante-seize millions cinq cent cinquante-cinq mille cinq cent cinquante- cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique et trente cents de Dollar des Etats-Unis d'Amérique)	109.365.079	109.365.079

(iv) de noter que la preuve du paiement du montant de souscription aux Nouvelles Actions, représentant USD 76.555.555,30 (soixante-seize millions cinq cent cinquante-cinq mille cinq cent cinquante-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique et trente cents de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) (le Montant de Souscription), par Open Joint Stock Company "RUSNANO", sur le compte en banque de la Société sera présentée au Conseil d'Administration avant ou au moment de l'émission des Nouvelles Actions;

(v) que le montant total de USD 76.555.555,30 (soixante-seize millions cinq cent cinquante-cinq mille cinq cent cinquante-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique et trente cents de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) devant être versé pour les Nouvelles Actions sera attribué au compte de capital social nominal de la Société;

(vi) que, dès qu'elle sera mise en œuvre, l'augmentation de capital social sera constatée au moyen d'un acte notarié à l'occasion duquel, entre autres, une preuve du paiement du Montant de Souscription sera présentée au notaire luxem-

bourgeois, attestant que le Montant de Souscription est disponible pour la Société, de façon à permettre au notaire luxembourgeois de constater que les Nouvelles Actions émises en faveur de Open Joint Stock Company "RUSNANO" ont été entièrement payées au moyen d'un paiement en numéraire à la Société;

(vii) d'accorder à tout administrateur de la société, ainsi que tout avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg, les pouvoirs, avec pouvoir de substitution, afin de se présenter devant un notaire à Luxembourg et de constater l'augmentation de capital social décidée dans les présentes résolutions, de constater la souscription et le paiement en numéraire, et de modifier les statuts de la Société ainsi que le registre d'actionnaires afin de refléter ces changements, et de procéder à tous actes nécessaires ou utiles y afférents.

4. Les Nouvelles Actions ont été souscrites et payées intégralement par Open Joint Stock Company "RUSNANO", pour le nombre de Nouvelles Actions et le Montant de Souscription indiqués dans le tableau ci-dessus.

5. Le montant de 76.555.555,30 (soixante-seize millions cinq cent cinquante-cinq mille cinq cent cinquante-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique et trente cents de Dollar des Etats-Unis d'Amérique), représentant le Montant de Souscription, est par conséquent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire, qui le confirme.

6. L'émission des Nouvelles Actions en faveur de Open Joint Stock Company "RUSNANO" et l'augmentation de capital social de la Société, telle que décrite ci-dessus, est effective et, par conséquent, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts est modifié de façon à adopter la teneur suivante:

"Le capital social souscrit de la Société est établi à USD 130.650.555,70 (cent trente millions six cent cinquante mille cinq cent cinquante-cinq Dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-dix cents de Dollar des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 186.643.651 (cent quatre-vingt-six millions six cent quarante-trois mille six cent cinquante et une) actions de classe A (les Actions de Classe A) et 186.643.651 (cent quatre-vingt-six millions six cent quarante-trois mille six cent cinquante et une) actions de classe B (les Actions de Classe B), ayant une valeur nominale de USD 0,35 (trente-cinq cents de Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune. Les Actions de Classe A et les Actions de Classe B seront ensemble désignées comme les Actions."

7. Les frais, émoluments et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en vertu du présent acte sont estimés à environ EUR 6.700. (six mille sept cents euros).

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir été lu à la partie comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, statut et lieu de résidence, ladite partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. TKACHENKO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 octobre 2012. Relation: LAC/2012/49231. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140818/292.

(120185782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

ID-Web, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8410 Steinfort, 14, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 83.562.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012140896/10.

(120186426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Immobilière du Dernier Sol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 34-36, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 162.530.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2012140902/12.

(120186447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Fegon International S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8561 Schwebach, 1, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 72.287.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2012140823/12.

(120186367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Les Jardins d'Alysea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 159.468.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 13 avril 2012

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 13 avril 2012 que:

1. Administrateur, démissionnaire avec effet au 31 juillet 2012:

Madame Claude Hemmer

7, place du Château

F-57330 Roussy Le Bour

2. Administratrice-déléguée, démissionnaire, avec effet au 31 juillet 2012:

Madame Claude Hemmer

7, place du Château

F-57330 Roussy Le Bour

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140935/20.

(120186200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Le Lac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 162.161.

EXTRAIT

En date du 24 octobre 2012, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Galina Incorporated en tant que commissaire aux comptes de la société a été acceptée avec effet immédiat.

- Viscomte S.à r.l., ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, a été nommé commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat et ce, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140933/15.

(120186390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Madrigal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 110.708.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seven day of September.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

There appeared:

Resolution (Luxembourg) S.C.A., SICAR en liquidation volontaire, a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, RCS Luxembourg B 105.482, duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney, given under private seal (the "Sole Shareholder").

Said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- it holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of Madrigal S.à r.l., registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 110.708, with registered office at L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, (the "Company");
- the Company has been incorporated pursuant to a notarial deed dated September 6, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C- N° 72 of January 11, 2006;
- the Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) represented by 125 (one hundred and twenty-five) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euros) each;
- the Sole Shareholder hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;
- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;
- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;
- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;
- consequently the Company is liquidated and the liquidation is closed;
- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the Sole Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-sept septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Resolution (Luxembourg) S.C.A., SICAR en liquidation volontaire, une société de droit Luxembourg, avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, RCS Luxembourg B 105.482, ici dûment représentée par Madame Sofia

AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé (l'Associé Unique).

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la comparante détient toutes les actions de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination Madrigal S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.708, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, (la "Société");

- la Société a été constituée en vertu d'un acte notarié du 6 septembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 72 du 11 janvier 2006;

- le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune;

- par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;

- l'Associé Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;

- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;

- la comparante donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour leur mandat à compter de la date de leur nomination respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 2 octobre 2012. Relation: EAC/2012/12806. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012140974/93.

(120185731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Maison du Voyageur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 16, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 155.390.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012140976/11.

(120185842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Manfredi, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.830.

Les comptes annuels au 31/05/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
EASIT SA
Signature

Référence de publication: 2012140977/12.

(120186122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Compagnie GRIMIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.328.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société «Investment Company of Luxembourg S.A.» en abrégé «ICL», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

ici représentée par Madame Frédérique MIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée.

La procuration signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «Compagnie GRIMIUM S.A.».

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle détient des participations directes ou indirectes, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000.-) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (EUR 31.-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital autorisé est fixé à trois millions cent mille euros (EUR 3.100.000.-) qui sera représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (EUR 31.-) chacune.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois en temps qu'il jugera utile le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de

souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société est encore autorisée à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés commerciales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.

La société peut en outre émettre des actions rachetables et procédés au rachat de celles-ci dans les conditions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Usufruit et Nue-propriété

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé «nu-propiétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque action sont les suivants:

- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires, sauf pour l'assemblée se prononçant sur la mise en liquidation de la société,
- droit aux dividendes,

Les droits attachés à la qualité de nu-propiétaire et conférés pour chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun pour autant qu'ils n'aient pas été expressément réservés ci-avant à l'usufruitier et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit et de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention «usufruit»,
- en regard du nom du nu-propiétaire de la mention «nue-propriété».

Si les actions sont au porteur par une attestation de dépôt des actions au nom de l'indivision usufruit ou nue-propriété.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leur successeurs soient élus.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier jeudi du mois de mai de chaque année à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine exceptionnellement le 31 décembre 2013.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra exceptionnellement le 10 mars 2014.

Souscription et Libération

Les mille (1.000) actions sont souscrites par la société «Investment Company of Luxembourg S.A.» en abrégé «ICL», prénommée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constataion

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

137060

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Décision de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3) et celui des commissaires à UN (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1) Monsieur Alain GEURTS, né le 13 septembre 1962 à Nioki, République Démocratique du Congo, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

2) Madame Frédérique MIGNON, née le 19 janvier 1973 à Bastogne (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

3) Monsieur Guillaume SCROCCARO, né le 09 septembre 1977 à Thionville, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

Monsieur Alain GEURTS, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

Monsieur Marc Besch, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2018.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire de la partie comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. MIGNON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 23 octobre 2012. Relation: EAC/2012/13976. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012140699/193.

(120186372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

MEIF Wind Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 121.099.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140987/10.

(120185619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Mirom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8015 Strassen, 38, rue des Carrefours.

R.C.S. Luxembourg B 116.370.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012140989/10.

(120185989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Neuro Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 172.308.

STATUTS

L'an deux mil douze, le dix octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Thierry Derochette, né le 19 décembre 1971 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement à 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «Neuro Invest S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a aussi pour objet le développement, l'acquisition et l'exploitation de tout droit de propriété intellectuelle, comme des brevets, des marques déposées, des dessins, des modèles et des droits d'auteur sur des logiciels, qu'ils soient ou non protégés.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur ("Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième jeudi du mois de juin à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, déclare souscrire les TROIS CENT DIX (310) actions.

Les actions ont été libérées à concurrence de 25%, de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE (7.750.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents euros (1.300.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
- 2.- Est nommé administrateur unique, le terme de son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2018:

Thierry Derochette, né le 19 décembre 1971 à Liège (Belgique) résident professionnellement au 62, Avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg.

- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, le terme de son mandat venant à échéance lors de l'assemblée générale de l'année 2018:

TAX CONNECTED S. à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège au 62, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg sous la section B numéro B 157488.

- 4.- Le siège social de la société est fixé à L-1930 Luxembourg, 62, Avenue de la Liberté.

- 5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Derochette et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 octobre 2012. Relation: LAC/2012/47966. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Référence de publication: 2012141001/196.

(120185720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

MOBILIM International - Groupe Martin Maurel, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.002.600,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 70.356.

Par résolution circulaire prise en date du 11 novembre 2012, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 4, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140991/12.

(120185998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Mitsubishi UFJ Global Custody S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 11.937.

La liste des signatures autorisées de Mitsubishi UFJ Global Custody S.A. mise à jour au 26 octobre 2012 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140990/11.

(120185526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Mariecristel, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 152.156.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 octobre 2012.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012140980/11.

(120185736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Marrow Architecture Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5374 Munsbach, 15, Schlasswee.
R.C.S. Luxembourg B 89.835.

Les comptes annuels du 01/01/2011 au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012140982/10.

(120186084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

DNA Luxco 1 Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 172.303.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth day of October.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Bain Capital Europe Fund III, L.P., an exempted limited partnership, incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walkers House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered in the Cayman Islands under number WK22809,

here represented by Mr Olivier Yau, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given.

Said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name "DNA Luxco 1 Topco S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well

as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in Munsbach, urban district of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at one hundred thirteen thousand Swedish krona (SEK 113,000) represented by one hundred thirteen thousand (113,000) shares with a nominal value of one Swedish krona (SEK 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived convening requirements, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company’s shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company’s corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Election, Removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be elected by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The manager(s) shall be elected and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company’s share capital.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conferencecall or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

16.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

16.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers present. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 18. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision**Art. 19. Auditor(s).**

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 A internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of April of each year and shall end on the thirty-first of March of the following year.

Art. 21. Annual accounts and allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 March 2013.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The sole subscriber has subscribed the shares as follows:

Bain Capital Europe Fund III, L.P. aforementioned, paid one hundred thirteen thousand Swedish krona (SEK 113,000) in subscription for one hundred thirteen thousand (113,000) shares.

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of one hundred thirteen thousand Swedish krona (SEK 113,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Shareholders resolutions

The aforementioned person, representing the entire share capital of the Company and acting in place of the general meeting of shareholders has immediately passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The number of members of the board of managers is fixed at two (2).
3. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
 - Edward Han, Investment Professional, born in California, U.S.A., on 14 August 1974, professionally residing at Devonshire House, Mayfair Place, London W1J8AJ, United Kingdom, and
 - Ailbhe Jennings, Chartered Accountant, born in Dublin, Ireland on 27 March 1963, professionally residing at 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-sept octobre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Bain Capital Europe Fund III, L.P., un limited partnership constitué et existant sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, enregistré auprès du Companies' House des Iles Cayman sous le numéro d'enregistrement WK-22809,

dûment représenté par Monsieur Olivier Yau, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Nom. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «DNA Luxco 1 Topco S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Sauf par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres obligataires ou d'instrument de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Munsbach, commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à cent treize mille couronnes suédoises (SEK 113.000,-), représenté par cent treize mille (113.000) parts sociales avec une valeur nominale d'une couronne suédoise (SEK 1,-) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour examen. Ce registre contient toute l'information requise par la Loi. Des certificats d'enregistrement peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un détenteur par part sociale. Des copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront seulement transférables à de nouveaux associés à condition qu'une telle cession ait été approuvée par des associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à l'égard de la Société et des tiers après la notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 Dans l'hypothèse d'un décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être transférées au nouvel associé uniquement à condition d'agrément d'un tel transfert par les associés à une majorité des trois quarts du capital social des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux parents, descendants ou à l'épouse survivante.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives autrement prises en assemblée générale peuvent être valablement adoptées par résolutions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte des résolutions écrites ou des décisions à prendre expressément formulés et donnera son vote par écrit.

8.4 S'il y a associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés selon les dispositions de la section XII de la Loi et les présentes statuts. Dans ce cas, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» doit être lue comme une référence à l'associé unique, selon le contexte et si applicable, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés sont exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Des assemblées générales d'associés peuvent être tenues aux lieux et heures précisés dans les convocations aux assemblées. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'une majorité plus importante prévue par ces statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité d'associés

(ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Si la Société est gérée par un gérant unique, selon le contexte et si applicable et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément utilisé dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» utilisée dans ces statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Election, révocation et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) élu(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) élu(s) et peut(vent) être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf si un autre lieu est spécifié dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrite de toute réunion du conseil de gérance est donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures au préalable par rapport à l'heure fixée dans la convocation par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, sauf en cas d'urgence. Le cas échéant, la nature et les raisons d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord de chaque gérant par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document en sera suffisamment preuve. Aucune convocation préalable n'est nécessaire pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été décidés par une résolution d'un précédent conseil de gérance communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renoncent aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les gérants du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également choisir un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui aura la charge de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement nommer un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toutes réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie du mandat en étant suffisamment preuve. Un gérant peut représenter un ou plusieurs membres du conseil de gérance, mais non pas tous les membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective aux réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, n'a pas une voix prépondérante.

16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements faisant preuve de l'adoption des résolutions. La date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; Procès-verbaux des décisions du gérant unique.

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, s'il y en a ou en son absence par le président temporaire s'il y en a, et le secrétaire ou par deux (2) gérants présents. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le cas échéant, ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique sont enregistrées dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le gérant unique.

Art. 18. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou (ii) par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

E. Audit et surveillance**Art. 19. Commissaire - Réviseur d'entreprises agréé.**

19.1 Dans l'hypothèse et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires aux comptes et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Tout commissaire peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire est supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé peut être révoqué par l'assemblée générale des associés uniquement pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acompte sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier avril de chaque année et se termine le trente et un mars de l'année suivante.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 A la fin de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

21.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) sont prélevés sur le bénéfice net pour la constitution d'une réserve jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et autant que le montant total de la réserve légale de la Société atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé accepte l'affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'allocation du solde des bénéfices annuels nets de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Les distributions aux associés sont faites en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur base d'un état financier intermédiaire préparé par le conseil de gérance et montrant que des fonds disponibles pour la distribution. Le montant destiné à la distribution ne doit pas dépasser les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve légalement obligatoire ou que les présents statuts n'autorisent pas à être distribuées.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et des présents statuts.

G. Liquidation**Art. 23. Liquidation.**

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé la dissolution de la Société

et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre des parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 mars 2013.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être versés pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Le souscripteur unique a souscrit les parts sociales de la manière suivante:

Bain Capital Europe Fund III, L.P., susvisée, a payé cent treize mille couronnes suédoises (SEK 113.000) afin de souscrire les cent treize mille (113.000) parts sociales de la Société.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de cent treize mille couronnes suédoises (SEK 113.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.200,-.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et agissant au lieu de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie à 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Le nombre de membres du conseil de gérance est fixé à deux (2).
3. Les personnes suivantes sont nommées gérant pour une durée indéterminée:
 - Edward Han, Investment Professional, né en Californie, Etats-Unis, le 14 août 1974, résidant professionnellement à Devonshire House, Mayfair Place, Londres W1J8AJ, Royaume-Uni, et
 - Ailbhe Jennings, Chartered Accountant, née à Dublin, Irlande, le 27 mars 1963, résidant professionnellement 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et année figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit représentant de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. YAU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 octobre 2012. Relation: LAC/2012/49233. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140770/496.

(120185643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Mussigny, S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.493.

Le Bilan au 30.09.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012140995/10.

(120186123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Mussigny, S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.493.

Le bilan au 30.09.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012140996/10.

(120186128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Napier S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 134.975.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 26 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140999/10.

(120186267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Net Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.719.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Net Finance S.A.

Mélanie Sauvage

Administrateur classe A

Référence de publication: 2012141000/12.

(120186408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

MRC Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.173.455,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 150.570.

L'adresse de l'associé Mill Road Capital LP, a changé. Il convient désormais de noter: 382 Greenwich Avenue, Suite One, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140993/12.

(120186055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Multihealth S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 110.127.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140994/10.

(120186235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Mussigny, S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.493.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 février 2012.

Le mandat du Commissaire aux Comptes est venu à échéance.

Monsieur Eric HERREMANS est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 4 ans avec effet rétroactif au 21 février 2011.

Pour la société

MUSSIGNY S.A.

Référence de publication: 2012140997/13.

(120186132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Mussigny, S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.493.

Le bilan au 30.09.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012140998/10.

(120186133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

MCP-Kanetix III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 163.466.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 août 2012, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 septembre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012140986/13.

(120185753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

IK Investment Partners VII A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 166.977.

Il résulte du transfert de parts sociales du 15 octobre 2012 que:

l'associé INDUSTRI KAPITAL INTERNATIONAL LIMITED

a décidé de transférer avec effet au 15 octobre 2012:

- 54.799 parts sociales de classe A d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
- 1.315 parts sociales de classe B d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
- 1.315 parts sociales de classe C d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
- 1.315 parts sociales de classe D d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
- 1.315 parts sociales de classe E d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
- 1.315 parts sociales de classe F d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
- 1.315 parts sociales de classe G d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)

- 1.315 parts sociales de classe H d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
 - 1.315 parts sociales de classe I d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
 - 1.315 parts sociales de classe J d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
- à Monsieur CHRISTOPHER MASEK, domicilié à 7, Drayton Gardens, Londres SW10 9RY, Royaume-Uni, né le 22 mars 1964 à Boston (Etats-Unis)
- 36.538 parts sociales de classe A d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
 - 877 parts sociales de classe B d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
 - 877 parts sociales de classe C d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
 - 877 parts sociales de classe D d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
 - 877 parts sociales de classe E d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
 - 877 parts sociales de classe F d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
 - 877 parts sociales de classe G d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
 - 877 parts sociales de classe H d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
 - 877 parts sociales de classe I d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
 - 877 parts sociales de classe J d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
- à IK EUROPA B.V., une «besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid», ayant son siège social à Amsteldijk 166, 1079LH Amsterdam, Pays-Bas, inscrite au Registre de Commerce Néerlandais sous le numéro 332 30 507
- 11.738 parts sociales de classe A d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
 - 282 parts sociales de classe B d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
 - 282 parts sociales de classe C d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
 - 282 parts sociales de classe D d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
 - 282 parts sociales de classe E d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
 - 282 parts sociales de classe F d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
 - 282 parts sociales de classe G d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
 - 282 parts sociales de classe H d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
 - 282 parts sociales de classe I d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
 - 282 parts sociales de classe J d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
- à Monsieur JAMES YATES, domicilié à 36, Montague Road, Richmond, TW10 6QJ, Royaume-Uni, né le 22 juin 1972 à Chelmsford (Royaume-Uni)
- 21.925 parts sociales de classe A d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
 - 526 parts sociales de classe B d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
 - 526 parts sociales de classe C d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
 - 526 parts sociales de classe D d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
 - 526 parts sociales de classe E d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
 - 526 parts sociales de classe F d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
 - 526 parts sociales de classe G d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
 - 526 parts sociales de classe H d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
 - 526 parts sociales de classe I d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
 - 526 parts sociales de classe J d'une valeur nominale de 0,10 € (dix cents d'euros)
- à Monsieur MADS RYUM LARSEN, domicilié à South Rise, South Road, St George's Hill, Weybridge, Surrey, KT13 0NA, (Royaume-Uni), né le 6 juin 1964 à Lyngby-Taarbæk (Danemark)

Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012140899/62.

(120186130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

NBIM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 160.744.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65191 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012141006/10.

(120186351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Natural Nutritional Products S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 136.521.

L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte:

- la nomination d'un nouvel administrateur, Docteur Didier Rincourt né le 30 Octobre 1957 à Lille, demeurant à 42 Avenue de Wagram, Paris F-75014 à partir du 2 Octobre 2012

- la démission de l'administrateur, Mr Jean NAVEAUX né le 30 avril 1943 à Villers-la-Loue, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, à partir du 2 Octobre 2012

Luxembourg, le 2 octobre 2012.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signature

Référence de publication: 2012141004/15.

(120185675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

NBIM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.317.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 160.744.

In the year two thousand and twelve, on the twenty second of October.

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

NORGES BANK, a company governed by the laws of Norway, having its registered address at Bankplassen 2, PB 1179 Sentrum, 0107 Oslo, Norway, here represented by Flora Gibert, notary's clerk with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "NBIM S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160.744, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 4 May 2011, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 1698 (page 81458) on 27 July 2011 (the "Company"). The Articles of the Company were amended for the last time on 13 August 2012 pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger, prenamed, published in the Mémorial C number 2402 (page 115266) on 26 September 2012.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions taken in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, pursuant to which a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of one million three hundred seventeen thousand five hundred Euros (EUR 1,317,500.-), so as to bring it from its current amount of two millions Euros (EUR 2,000,000.-) to three million three hundred seventeen thousand five hundred Euros (EUR 3,317,500.-), by creating and issuing one million three hundred seventeen thousand five hundred (1,317,500) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "New Shares"), each of such New Shares having such rights and obligations as set forth in the Articles and being issued with a share premium of a total amount of eleven million seven hundred forty five thousand Euros (EUR 11,745,000.-).

The New Shares are subscribed and fully paid up by NORGES BANK, prenamed, being the sole existing shareholder of the Company.

Such New Shares are paid up by a contribution in cash of an amount of thirteen million sixty-two thousand five hundred Euros (EUR 13,062,500.-), which is allocated as follows: one million three hundred seventeen thousand five hundred Euros (EUR 1,317,500.-) is allocated to the share capital of the Company and eleven million seven hundred forty-five thousand Euros (EUR 11,745,000.-) is allocated to the share premium account of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder decides to amend article 5.1 of the Articles of the Company in order to reflect the above decision, which shall henceforth read as follows:

" 5. Share Capital.

5.1 The share capital of the Company is set at three million three hundred seventeen thousand five hundred Euros (EUR 3,317,500.-) divided into three million three hundred seventeen thousand five hundred (3,317,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly. "

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to five thousand Euros.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-deux octobre.

Par-devant le soussigné Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

NORGES BANK, une société de droit norvégien, ayant son siège social à Bankplassen 2, PB 1179 Sentrum, 0107 Oslo, Norvège,

ici représentée par Flora Gibert, clerc de notaire résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

Ladite procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de NBIM S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.744, et constituée par un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 4 mai 2011, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") n°1698 (page 81458) du 27 juillet 2011 (la "Société"). Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 13 août 2012 par un acte établi par Maître Joseph Elvinger, prénommé, publié au Mémorial C, numéro 2402 (page 115266) en date du 26 septembre 2012.

La partie comparante, représentant l'ensemble du capital social requiert le notaire d'acter les résolutions suivantes prises conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, selon lesquelles l'associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant d'un million trois cent dix-sept mille cinq cents euros (1.317.500,- EUR), afin de le porter de son montant actuel de deux millions euros (2.000.000,- EUR) à trois millions trois cent dix-sept mille cinq cents euros (3.317.500,- EUR), par la création et l'émission d'un million trois cent dix-sept mille cinq cents (1.317.500) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales ayant les droits et obligations tels que décrits dans les Statuts, et étant émises avec une prime d'émission totale de onze millions sept cent quarante-cinq mille euros (11.745.000,- EUR).

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites et entièrement libérées par NORGES BANK, le seul associé existant de la Société.

De telles Nouvelles Parts Sociales ont été payées par voie d'apport en numéraire d'un montant total de treize millions soixante-deux mille cinq cents euros (13.062.500,- EUR), qui est alloué comme suit: un million trois cent dix-sept mille cinq cents euros (1.317.500,- EUR) sont alloués au capital social de la Société et onze millions sept cent quarante-cinq mille euros (11.745.000,- EUR) sont alloués au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de cette contribution a été présentée au notaire soussigné.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société afin de refléter la décision précédente, qui se lira désormais comme suit:

" 5. Capital Social.

5.1 Le capital social est fixé à trois millions trois cent dix-sept mille cinq cents euros (3.317.500,- EUR) représenté par trois millions trois cent dix-sept mille cinq cents (3.317.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément. "

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ cinq mille Euro.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire de la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 24 octobre 2012. Relation: LAC/2012/49822. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): T. BENNING.

Référence de publication: 2012141005/121.

(120186338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Mat-Shir S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 139.595.

Auszug aus der Gesellschafterversammlung vom 1. Oktober 2012:

Gesellschafterbeschluss:

1. Frau Claudia Daxelhoffer tritt mit Wirkung zum 01. Oktober 2012 als Geschäftsführerin zurück.
 2. Herr Patrice Gallasin geboren am 9. Dezember 1970 in Villers-Semeuse (Frankreich), berufsansässig in 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, wird zum neuen Geschäftsführer ernannt.
- Der neue Geschäftsführer wird für einen Zeitraum von fünf Jahren ernannt. Das Mandat endet am 30.09.2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012140983/16.

(120186472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

**Electrovox S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Olek Trade Sàrl).**

Siège social: L-9768 Reuler, 19A, Reuler.

R.C.S. Luxembourg B 137.432.

L'an deux mille douze, le vingt-troisième jour d'octobre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1° Madame Josianne COURTOIS, pensionnée, née le 22 juillet 1943 <à Herve (Belgique), demeurant à B-4032 Chênée, 65, rue de la Métairie (Belgique).

2° Monsieur Jean Théodore THEIS, pensionné, né le 29 décembre 1937 à Liège (Belgique), demeurant à B-4032 Chênée, 65, rue de la Métairie (Belgique).

Les comparants, représentés comme dit ci-avant, déclarent être les seuls associés de la société à responsabilité limitée OLEK TRADE Sàrl, avec siège social à L-9990 Weiswampach, 1, Kiricheneck, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 137432, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz, en date du 14 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil C numéro 1010 du 24 avril 2008; et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 23 décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil C numéro 425 du 26 février 2010.

Les associés ont prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier la dénomination de la société de «OLEK TRADE Sàrl» en «ELECTROVOX SARL» et en conséquence modification de l'article 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «ELECTROVOX S.à r.l.».

Deuxième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-9990 Weiswampach, 1, rue Kiricheneck, à L-9373 Reuler, Reuler, 19 a.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède les associés décident de modifier l'article 2 (alinéa premier) des statuts:

Art. 2. (Alinéa premier). "Le siège social est établi dans la commune de Clervaux."

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Josianne Courtois, Jean Théodore Theis, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 25 octobre 2012. LAC / 2012 / 50233. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 octobre 2012.

Référence de publication: 2012141020/47.

(120186477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Aktua Asset Acquisition, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 172.194.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third day of October, before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Aktua Asset Acquisition Holdings, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 29, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary dated 22 October 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Shareholder"),

hereby represented by Me Caroline Taudière, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private given on 22 October 2012,
the said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Aktua Asset Acquisition, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 29, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 12 October 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To change the financial year of the Company so that it will forthwith start on the twenty-fourth (24th) day of October of a given year and ends on the twenty-third (23rd) day of October of the following year, and to close the current financial year on twenty-third (23rd) day of October 2012.

2 To amend the first paragraph of article 19 and article 26 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above change.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to change the financial year of the Company so that it will now start on the twenty-fourth (24th) day of October of a given year and ends on the twenty-third (23rd) day of October of the following year.

The Shareholder further resolved that the current financial year, which has started on the twelfth (12th) day of October 2012, shall end on the twenty-third (23rd) day of October 2012, by derogation to the transitory provisions provided for by the deed of incorporation.

Second resolution

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 19 and article 26 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the change of financial year.

As a consequence of the above, the first paragraph of article 19 of the article of incorporation shall from now on read as follows:

" **Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders, of which one must be held in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the first Tuesday of the month of April of each year at 3:00 p.m.."

The Shareholder resolved that article 26 of the article of incorporation shall from now on read as follows:

" **Art. 26. Financial Year.** The Company's financial year begins on the twenty-fourth (24th) day of October of each year and ends on the twenty-third (23rd) day of October of the following year."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand euro (EUR 1,000,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-trois octobre,

par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Aktua Asset Acquisition Holdings, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 29, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 22 octobre 2012, non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Caroline Taudière, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 22 octobre 2012.

La précitée procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Aktua Asset Acquisition, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 29, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 12 octobre 2012, non encore publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme ci-dessus indiqué, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Modification de l'exercice social de la Société de sorte qu'il commencera immédiatement le vingt-quatre (24) octobre d'une année donnée et se terminera le vingt-trois (23) octobre de l'année suivante et clôture de l'exercice social en cours au vingt-trois (23) octobre 2012.

2 Modification du premier paragraphe de l'article 19 et de l'article 26 des statuts de la Société, afin de prendre en compte la modification ci-dessus.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de modifier l'exercice social de la Société de sorte qu'il commencera le vingt-quatre (24) octobre de chaque année et se terminera le vingt-trois (23) octobre de l'année suivante.

L'Associé a de plus décidé que l'exercice social en cours, qui a commencé le douze (12) octobre 2012, s'est terminé le vingt-trois (23) octobre 2012, par dérogation aux dispositions transitoires de l'acte de constitution.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 19 et l'article 26 des statuts de la Société afin de refléter la modification de l'exercice social.

En conséquence de ce qui précède, le premier paragraphe de l'article 19 des statuts sera désormais rédigé comme suit:

« **Art 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés.** L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le premier mardi du mois d'avril de chaque année à 15.00 heures.»

L'Associé a décidé que l'article 26 des statuts sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 26. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le vingt-quatre (24) octobre de chaque année et s'achève le vingt-trois (23) octobre de l'année suivante.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: C. Taudière, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 24 octobre 2012, REM/2012/1319. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 26 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140586/115.

(120185528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Seapold International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 114.767.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 18 mai 2012:

Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes étant échus, l'Assemblée décide:

De nommer à la fonction de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Giovanni VITTORE, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

De nommer à la fonction d'Administrateur, Monsieur Roland DE CILLIA, Expert-Comptable, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

De nommer à la fonction d'Administrateur, Monsieur Frédéric NOEL, Avocat, demeurant professionnellement au 1, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg;

De nommer à la fonction de Commissaire aux Comptes, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à.r.l., inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg n° B 33849, établie aux 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEAPOLD INTERNATIONAL FINANCE S.A.

Référence de publication: 2012141120/20.

(120185553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Office Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 5, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 6.509.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012141019/10.

(120186197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Foncière Esterel SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 146.054.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 12/10/2012

Deuxième résolution

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK et désigne à partir du 12/10/2012, Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING et désigne à partir du 12/10/2012, Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de Monsieur Claude SCHMITZ anciennement sise 5, Boulevard de la Foire L-2013 Luxembourg et transférée 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de la société AUDIEX S.A., anciennement sise 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et transférée 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FONCIERE ESTEREL S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012142877/24.

(120188491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

First & Business Lounges S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 114.904.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012142875/9.

(120188334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Genesa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 19, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 144.342.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012142892/9.

(120188746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Forum Luxembourg Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.197.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 172.423.

In the year two thousand and twelve, on the third of August.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

FET Global Holdings Limited, a company organized under the laws of England and Wales, with registered office at One London Wall, London, EC2Y 5AB, United Kingdom (hereinafter referred to as "FET Global Holdings Limited" or the "Sole Member"), here represented by Maître Estelle NZOUNGOU, Lawyer, with professional address at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in Houston, Texas, USA on August 1st, 2012.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder representing the appearing person and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

FET Global Holdings Limited is the Sole Member of Forum Luxembourg Limited S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered offices at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, not yet registered with the trade and companies registry of Luxembourg (the "Company"). The Company has been incorporated pursuant to a deed enacted by the undersigned notary, on July 30th, 2012, in process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 1,180,000 (one million one hundred and eighty thousand United States Dollars), by a contribution in kind consisting in a Claim (as defined below), so as to bring it from its present amount of USD 17,000 (seventeen thousand United States Dollars) represented by 1,700 (one thousand seven hundred) corporate units with a par value of USD 10 (ten United States Dollars) each, to USD 1,197,000 (one million one hundred and ninety-seven thousand United States Dollars) represented by 119,700 (one hundred and nineteen thousand seven hundred) corporate units with a par value of USD 10 (ten United States Dollars) each, by the issuance of 118,000 (one hundred and eighteen thousand) new corporate units having the same rights and obligations as the existing corporate units as set out in the articles of association of the Company.

Second resolution

The Sole Member resolves to approve and record the following subscription and payment as set out below.

Subscription and Payment

The Sole Member, represented as here above stated, declares:

(i) to subscribe to the 118,000 (one hundred and eighteen thousand) newly issued corporate units, each having a nominal value of USD 10 (ten United States Dollars); and

(ii) to make payment of these new corporate units by a contribution in kind consisting in a claim it holds vis-a-vis an affiliate for an amount of USD 1,180,000 (one million one hundred and eighty thousand United States Dollars), (the "Claim").

Evidence of the contribution in kind existence

The Sole Member, represented as here above stated, refers to the contribution agreement dated on or about the date hereof entered into by and between the Sole Member, acting as contributor, and the Company, acting as recipient company, and relating to the contribution of the Claim.

Proof of the value of the Claim has been given to the undersigned notary who has been submitted with:

(i) a contribution agreement dated August 3rd, 2012 entered into between the Sole Member and the Company whereby the Sole Member agrees to contribute the Claim to the corporate capital of the Company;

(ii) an interim balance sheet of the FET Global Holdings Limited dated as of July 31st, 2012 evidencing the Claim (the "Balance Sheet"); and

(iii) a copy of the statement of contribution value issued by Mr. Aidan FOLEY and Mr. Sebastien FRANCOIS, acting as managers of the Company, on August 3rd, 2012 stating the value of the Claim (the "Statement of Contribution Value").

The Interim Balance Sheet and the Statement of Contribution Value, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder representing the appearing person and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Member, represented as here above stated, acknowledges the above described contribution in kind and approves the valuation of the Claim as it results from the Statement of Contribution Value.

Third resolution

As a consequence of the increase of corporate capital as here above described, the Sole Member resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, which will henceforth be read as follows:

" Art. 5. Corporate Capital. (First paragraph). The subscribed corporate capital is set at one million one hundred and ninety-seven thousand United States Dollars (USD 1,197,000) represented by one hundred and nineteen thousand seven hundred (119,700) corporate units with a par value of ten United States Dollars (USD 10) each."

Fourth resolution

The Sole Member resolves to authorize any manager of the Company, acting individually under its sole signature, in the name and on behalf of the Company, to amend, sign and execute the corporate units holder(s) register of the Company to reflect the above mentioned capital increase, and more generally to carry out any necessary or useful actions in relation to the present resolutions.

Costs and Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the present deed, are evaluated at approximately EUR 2,500 (two thousand five hundred euro).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trois août.

Par-devant nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU:

FET Global Holdings Limited, une société constituée selon le droit de l'Angleterre et du pays de Galles, ayant son siège social à One London Wall, Londres, EC2Y 5AB, Royaume-Uni (ci-après dénommée «FET Global Holdings Limited» ou l'«Associé Unique»), ici dûment représentée par Maître Estelle N'ZOUNGOU, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Houston, Texas, Etats-Unis d'Amérique en date du 1^{er} août 2012.

La procuration, signée «ne varietur» par le mandataire représentant la comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

FET Global Holdings Limited est l'Associé Unique de Forum Luxembourg Limited S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, sur le point d'être immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la «Société»). La Société a été constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentaire le 30 juillet 2012, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD 1.180.000 (un million cent quatre-vingt mille dollars américains) par apport en nature d'une Créance (telle que définie ci-dessous) afin de le porter de son montant actuel de USD 17.000 (dix-sept mille dollars américains) représenté par 1.700 (mille sept cents) parts sociales d'une valeur nominale de USD 10 (dix dollars américains) chacune, à USD 1.197.000 (un million cent quatre-vingt-dix-sept mille dollars américains) représenté par 119.700 (cent dix-neuf mille sept cents) parts sociales d'une valeur nominale de USD 10 (dix dollars américains) chacune, par l'émission de 118.000 (cent dix-huit mille) nouvelles parts sociales conférant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, tels que prévu dans les statuts de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver et d'enregistrer la souscription et la libération comme exposé ci-dessous.

Souscription et Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare:

(i) souscrire aux 118.000 (cent dix-huit mille) nouvelles parts sociales émises, d'une valeur nominale de USD 10 (dix dollars américains) chacune;

(ii) de procéder au paiement de ces nouvelles parts sociales, par apport en nature d'une créance détenue contre une société affiliée d'un montant de USD 1.180.000 (un million cent quatre-vingt mille dollars américains), (la «Créance»)

Preuve de l'existence de l'apport en nature

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus se réfère au contrat d'apport daté à la date des présentes ou à tout autre date voisine, conclu entre l'Associé Unique en qualité d'apporteur et la Société en tant que récipiendaire et relatif à l'apport de la Créance.

La preuve de la valeur de la Créance a été fournie au notaire instrumentant qui s'est vu remettre:

- le contrat d'apport daté du 3 août 2012 conclu entre l'Associé Unique et la Société aux termes duquel l'Associé Unique apporte la Créance au capital social de la Société;

- un bilan intérimaire de FET Global Holdings Limited daté du 31 juillet 2012 attestant de l'existence de la Créance (le «Bilan Intérimaire»); et

- une copie de la déclaration sur la valeur de l'apport émise par Monsieur Aidan FOLEY et Monsieur Sébastien FRANÇOIS, agissant en leur qualité de gérants de la Société, en date du 3 août 2012 attestant de la valeur de la Créance (la «Déclaration sur la Valeur de l'Apport»).

Le Bilan Intérimaire et la Déclaration sur la Valeur de l'Apport, après avoir été signés «ne varietur» par le mandataire représentant la comparante et par le notaire instrumentant, resteront annexés aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, approuve l'apport en nature ci-dessus décrit et approuve la valeur de la Créance telle qu'elle résulte de la Déclaration sur la Valeur de l'Apport.

Troisième résolution

En conséquence de l'augmentation de capital telle que décrite ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social. (Premier paragraphe).** Le capital souscrit est fixé à un million cent quatre-vingt-dix-sept mille dollars américains (USD 1.197.000) représenté par cent dix-neuf mille sept cents (119.700) parts sociales d'une valeur nominale de dix dollars américains (USD 10), chacune.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser tout gérant de la Société, agissant individuellement et sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société, aux fins de mettre à jour le registre des détenteurs de parts sociales de la Société suite à l'augmentation de capital décrite ci-dessus et plus généralement, à exécuter toutes actions nécessaires ou utiles à l'application des présentes résolutions.

137088

Coûts et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges à payer par la Société en raison du présent acte est estimé à EUR 2.500 (deux mille cinq cents euros).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la personne comparante, agissant comme dit ci-dessus, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: E. N'zougou et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 07 août 2012. LAC/2012/37800. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Référence de publication: 2012142866/160.

(120188955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Coperval Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 88.855.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 octobre 2012

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Thierry FLEMING, administrateur démissionnaire.

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg.

en remplacement de Monsieur Guy HORNICK, administrateur démissionnaire.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration du 25 octobre 2012

Est élu Président du Conseil d'administration Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg, qui déclare accepter.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Référence de publication: 2012141411/26.

(120186565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Ontaris Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 158.477.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012141024/9.

(120185850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.
